

# Règlement du jeu-concours « L'expo s'affiche dans le métro »

## 1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par le Musée de La Poste, domicilié 34 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS, désigné ci-après « l'Organisateur ».

## 2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner :

- Un lot composé d'un album et d'un collector de timbres TRANSMISSION(S).

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le participant

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

## 3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu, hormis les collaborateurs du Musée de La Poste.

## 4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

## 5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte du 13/05/2022 au 31/05/2022.

La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse).

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Prérequis : le concours se déroule sur Twitter, et nécessite donc que le participant y ait ouvert un compte.

Contexte : tout au long du mois de mai 2022, le Musée de La Poste fait la publicité de l'exposition TRANSMISSION(S) sur les écrans vidéo de nombreuses stations de métro parisiennes. Cette diffusion n'est pas permanente, mais s'étend chaque week-end du vendredi 18h00 au samedi 17h00.

Le participant devra réaliser une photo ou une vidéo de cette publicité et la twitter en indiquant la station et en mentionnant/taguant @museelaposte dans son tweet. Les 5 premiers recevront un lot, la date et l'heure de publication de leur tweet faisant foi.

Pour se donner une chance de gagner, le participant devra être abonné au compte Twitter du Musée de La Poste. Il devra également autoriser les MP (messages personnels) permettant au musée, si le participant gagne un lot, d'obtenir ses coordonnées.

## 6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés de la manière suivante :

Les 5 premiers participants, abonnés au compte Twitter du Musée de La Poste et joignables par MP (messages personnels), ayant twitté une photo ou une vidéo de la publicité TRANSMISSION(S) en indiquant la station et en mentionnant/taguant @museelaposte, recevront un lot, la date et l'heure de publication de leur tweet faisant foi.

## **7. Date et modalités de publication des résultats**

Les résultats seront communiqués le 01/06/022.

Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur via Twitter.

## **8. Données personnelles**

Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participants, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot qui lui a été attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 1 mois et seront traitées par la direction de l'Attractivité du Musée de La Poste.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles par email à l'adresse [communication.museedelaposte@laposte.fr](mailto:communication.museedelaposte@laposte.fr).